



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 792

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6^e jour du mois d'avril 2020, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 792 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 785, règlement de taxation applicable pour le budget 2020.

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Ledit règlement entre en vigueur le 7 avril 2020.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel le 7 avril 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier